



Conseils pour rouler malgré 48 Si ou suspension

publié le 13/12/2013, vu 2468 fois, Auteur : [Antoine Régley Avocat Lille](#)

Attention aux Lettres Recommandées. Il existe une méthode de continuer à rouler malgré un permis invalidé ou suspendu...mais il faut suivre précisément les conseils suivants.

"Maître, j'ai reçu un recommandé, que dois-je faire? J'entends cette question plusieurs fois par jour. Devant les informations FAUSSES que je lis sur certains forums ou sur certaines pages moins amateurs, **j'ai décidé de vous donner mes conseils comme avocat pratiquant quotidiennement le droit routier.**

1/ Vous recevez un Recommandé. Vous ne le prenez pas. Vous ne le signez pas. Vous laissez le facteur mettre un avi de passage dans la boîte.

2/ Si vous connaissez quelqu'un de sympa à la poste, demandez lui d'où vient la lettre. Si elle vient de la **Préfecture ou du "Fichier National du permis de conduire"**, ce n'est pas bon signe. Surtout n'allez pas chercher la lettre.

3/ Si vous ne connaissez personne à la poste, allez vite à la Préfecture SANS votre permis et avec une pièce d'identité. **Demandez un relevé d'information intégrale et soumettez le à votre avocat en droit du permis de conduire. A sa lecture, il vous dira ce que doit contenir la lettre.**

4/ Votre avocat ayant examiné la situation vous donnera LE conseil pour continuer à circuler alors que la lettre contient soit l'invalidation de votre permis pour solde de points nul, soit une suspension provisoire. Il existe UNE méthode. UN conseil connu de très peu...

Ce conseil vous permettra de continuer à circuler légalement. Il serait bête de s'en priver.

Antoine Régley: 06 99 93 19 10